

## **Délibération n°2018/32**

Vu le code de l'éducation notamment les articles L642-1 à L642-10 et L715-2 ;  
Vu le décret n° 94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT ;  
Vu les statuts de l'établissement ;  
Vu l'avis du conseil des études du 7 juin 2018.

Le conseil d'administration réuni le 14 juin 2018 :

**Objet : Demande de renouvellement d'accréditation CTI**

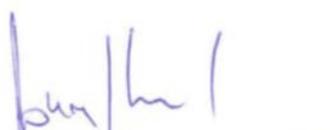
Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le dépôt auprès de la Commission des titres d'ingénieurs (CTI), par le Directeur de l'UTT, du dossier de demande de renouvellement d'accréditation de la spécialité Automatique et informatique industrielle (A2I), ainsi que le transfert de la spécialité Matériaux et mécanique (MM) de Charleville-Mézières vers l'URCA à partir de septembre 2019.

**Résultat du vote :**

Pour : 24  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Troyes, le 14 juin 2018

Le président du conseil d'administration



Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 18.06.2018

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 18.06.2018